

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Correspondance romaine. — III A l'Hospice Saint-Joseph, (rue Cathédrale). — IV M. l'abbé Joseph Limoges. — V M. l'abbé Eustache Paré. — VI Prières des Quarante-Heures. — VII Société d'une messe. — VIII Union Saint-Jean.

AU PRONE

Le dimanche, 3 mars

La neuvaine à S. Joseph doit commencer dimanche prochain, le 10 (1).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 3 mars

Messe du 1^{er} dim. du Carême, semi-double (privil. contre tout office de 2^e cl.); 2^e or. **A cunctis**, 3^e **Omnipotens**; préf. du Carême. — Vêpres du dim.; mém. 1^o de saint Casimir (2^o de sainte Janvière, dans la cathédrale de Montréal), 2^o de saint Lucien, 3^o Suffr.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 10 mars

Diocèse de Montréal.—Du 7 mars, saint Thomas d'Aquin, du 8 mars, saint Jean de Dieu (Asile de Longue-Pointe).

Diocèse d'Ottawa.—Du 7 mars, saint Thomas (Billing's Bridge).

Diocèse de Saint-Hyacinthe.—Du 7 mars, saint Thomas d'Aquin.

Diocèse de Sherbrooke.—Du 7 mars, saint Thomas d'Aquin (Compton).

Diocèse de Nicolet.—Du 6 mars, sainte Perpétue.

Diocèse de Valleyfield.—Du 7 mars, saint Thomas d'Aquin (Hudson).

Diocèse de Pembroke.—Du 7 mars, saint Thomas d'Aquin (Astorville, autrefois Levesqueville).

(1) En faisant cette neuvaine, même privéement, chaque fidèle peut gagner : 1^o 300 jours d'indulgence à chaque exercice ; 2^o une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant (n'importe où) aux intentions du pape, l'un des jours de la neuvaine, ou des huit jours qui la suivent.